

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE ST CEZERT-Budget Communal**

Numéro SIRET : **21310473000014**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE GRENADE**

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

**BUDGET : Budget Communal**

**ANNEE 2016**

<b>Code INSEE</b> 31473	<b>COMMUNE ST CEZERT</b> Budget Communal	<b>CA</b> 2016
----------------------------	---	-------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	415
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	6
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Communauté des Communes Save et Garonne	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	695,58	0,00
2	Produits des impositions directes / population	189,10	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	746,43	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	98,05	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	166,53	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	49,67%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	96,10	0,00
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	13,14%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2016
--	----	------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

**POUR MEMOIRE(1)**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 291 534,04	G 309 766,78
	Section d'investissement	B 49 805,33	H 36 396,01
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 60 847,65	I (si excédent) 60 847,65
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 10 379,88	J (si excédent) 10 379,88
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		341 339,37 = A+B+C+D	417 390,32 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 12 738,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	12 738,00 = E+F	0,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	291 534,04 = A+C+E	370 614,43 = G+I+K
	Section d'investissement	62 543,33 = B+D+F	46 775,89 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	354 077,37 = A+B+C+D+E+F	417 390,32 = G+H+I+J+K+L

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E <b>0,00</b>	K <b>0,00</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F <b>12 738,00</b>	L <b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	7 776,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 962,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	132 860,00	111 200,43	0,00	0,00	21 659,57
012	Charges de personnel	156 600,00	143 378,15	0,00	0,00	13 221,85
014	Atténuations de produits	3 800,00	3 087,86	0,00	0,00	712,14
65	Autres charges gestion courante	32 510,00	29 203,11	220,00	0,00	3 086,89
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>325 770,00</b>	<b>286 869,55</b>	<b>220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 680,45</b>
66	Charges financières	1 700,00	1 576,49	0,00	0,00	123,51
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>327 970,00</b>	<b>288 446,04</b>	<b>220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 303,96</b>
023	Virement à la sect° d'investis. (2)	27 235,65				
042	Opérations d'ordre entre section (2)	2 955,00	2 868,00			87,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>30 190,65</b>	<b>2 868,00</b>			<b>27 322,65</b>
<b>TOTAL</b>		<b>358 160,65</b>	<b>291 314,04</b>	<b>220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 626,61</b>
<b>Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015</b>		(3) 0,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	26,03	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	100 820,00	89 399,65	3 276,90	0,00	8 143,45
73	Impôts et taxes	90 123,00	98 532,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	89 870,00	99 955,80	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	16 500,00	16 921,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>297 313,00</b>	<b>304 834,48</b>	<b>3 276,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	2,81	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 652,59	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>297 313,00</b>	<b>306 489,88</b>	<b>3 276,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>297 313,00</b>	<b>306 489,88</b>	<b>3 276,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015</b>		(3) 60 847,65				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 000,00	10 518,00	7 776,00	6 706,00
204	Subventions d'équipement versées	1 500,00	89,16	0,00	1 410,84
21	Immobilisations corporelles	96 349,73	30 172,88	4 962,00	61 214,85
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>122 849,73</b>	<b>40 780,04</b>	<b>12 738,00</b>	<b>69 331,69</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	9 865,00	9 025,29	0,00	839,71
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>9 865,00</b>	<b>9 025,29</b>	<b>0,00</b>	<b>839,71</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>132 714,73</b>	<b>49 805,33</b>	<b>12 738,00</b>	<b>70 171,40</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>132 714,73</b>	<b>49 805,33</b>	<b>12 738,00</b>	<b>70 171,40</b>
	<b>Pour information</b>	(3)			
	<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015</b>	0,00			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	33 000,00	883,04	0,00	32 116,96
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	26 080,35	0,00	0,00	26 080,35
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>59 080,35</b>	<b>883,04</b>	<b>0,00</b>	<b>58 197,31</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	17 800,00	19 381,12	0,00	0,00
1068	Dotations Fonds divers Réserves (7)	13 263,85	13 263,85	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>33 063,85</b>	<b>32 644,97</b>	<b>0,00</b>	<b>418,88</b>
45..	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>92 144,20</b>	<b>33 528,01</b>	<b>0,00</b>	<b>58 616,19</b>
021	Virement de la section de fonct. (1)	27 235,65			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	2 955,00	2 868,00		87,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>30 190,65</b>	<b>2 868,00</b>		<b>27 322,65</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>122 334,85</b>	<b>36 396,01</b>	<b>0,00</b>	<b>85 938,84</b>
	<b>Pour information</b>	(3)			
	<b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2015</b>	10 379,88			

<b>COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal</b>	<b>CA 2016</b>
---	----------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal</b>	<b>CA 2016</b>
---	----------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011	Charges à caractère général	111 200,43		111 200,43
012	Charges de personnel	143 378,15		143 378,15
014	Atténuations de produits	3 087,86		3 087,86
65	Autres charges gestion courante	29 423,11		29 423,11
66	Charges financières	1 576,49	0,00	1 576,49
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	2 868,00	2 868,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>288 666,04</b>	<b>2 868,00</b>	<b>291 534,04</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015</b>				<b>0,00</b>

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	9 025,29	0,00	9 025,29
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	10 518,00	0,00	10 518,00
204	Subventions d'équipements versés	89,16	0,00	89,16
21	Immobilisations corporelles (6)	30 172,88	0,00	30 172,88
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>49 805,33</b>	<b>0,00</b>	<b>49 805,33</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal</b>	<b>CA 2016</b>
---	----------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges	26,03		26,03
70	Produits des services	92 676,55		92 676,55
73	Impôts et taxes	98 532,00		98 532,00
74	Dotations et participations	99 955,80		99 955,80
75	Autres produits gestion courante	16 921,00		16 921,00
76	Produits financiers	2,81	0,00	2,81
77	Produits Exceptionnels	1 652,59	0,00	1 652,59
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>309 766,78</b>	<b>0,00</b>	<b>309 766,78</b>
<b>Pour information</b>				<b>60 847,65</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015</b>				<b>60 847,65</b>

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	19 381,12	0,00	19 381,12
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	13 263,85		13 263,85
13	Subventions d'investissement	883,04	0,00	883,04
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		2 868,00	2 868,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>33 528,01</b>	<b>2 868,00</b>	<b>36 396,01</b>
<b>Pour information</b>				<b>10 379,88</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2015</b>				<b>10 379,88</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>132 860,00</b>	<b>111 200,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 659,57</b>
6042	Achat presta° service sauf terra	23 000,00	20 489,09	0,00	0,00	2 510,91
60611	Eau & assainissement	1 000,00	885,39	0,00	0,00	114,61
60612	Energie-électricité	20 000,00	15 456,04	0,00	0,00	4 543,96
60622	Carburants	650,00	471,73	0,00	0,00	178,27
60624	Produits de traitement	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	750,41	0,00	0,00	1 249,59
60632	F. de petit équipement	1 000,00	257,90	0,00	0,00	742,10
60636	Vêtements de travail	500,00	54,81	0,00	0,00	445,19
6064	Fournitures administratives	800,00	265,77	0,00	0,00	534,23
6065	Livres,disques,cassettes	0,00	95,87	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	3 200,00	3 357,54	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières & fournitures	3 500,00	3 344,58	0,00	0,00	155,42
611	Contrats prestations services	2 000,00	40,00	0,00	0,00	1 960,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien de terrains	500,00	637,74	0,00	0,00	0,00
615221	Bâtiments publics	5 000,00	2 099,98	0,00	0,00	2 900,02
615231	Voirie	600,00	527,52	0,00	0,00	72,48
61551	Entretien matériel roulant	500,00	207,90	0,00	0,00	292,10
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	273,76	0,00	0,00	226,24
6156	Maintenance	2 500,00	2 683,88	0,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisque	3 750,00	3 741,80	0,00	0,00	8,20
6168	Autres assurances	80,00	79,36	0,00	0,00	0,64
6182	Doc. générale et Technique	400,00	300,40	0,00	0,00	99,60
6225	Indemn. comptable,régisseur	600,00	576,09	0,00	0,00	23,91
6226	Honoraires	1 000,00	1 368,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	128,12	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	349,20	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 500,00	1 881,53	0,00	0,00	618,47
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transp.collectifs	1 000,00	959,00	0,00	0,00	41,00
6261	Frais d'affranchissement	300,00	242,20	0,00	0,00	57,80
6262	Frais de télécommunication	3 500,00	3 060,40	0,00	0,00	439,60
6281	Concours divers (cotisations)	350,00	342,36	0,00	0,00	7,64
6282	Frais de gardiennage	130,00	119,55	0,00	0,00	10,45
62878	Remb. autres organismes	50 000,00	44 982,51	0,00	0,00	5 017,49
6288	Autres services extérieurs	300,00	150,00	0,00	0,00	150,00
63512	Taxes foncières	1 200,00	1 020,00	0,00	0,00	180,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>156 600,00</b>	<b>143 378,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 221,85</b>
6332	Cotisations au FNAL	100,00	90,81	0,00	0,00	9,19
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	1 000,00	975,53	0,00	0,00	24,47

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6338	Autres impôts & taxes	300,00	272,22	0,00	0,00	27,78
6411	Personnel titulaire	105 000,00	95 692,41	0,00	0,00	9 307,59
6413	Personnel non titulaire	3 000,00	717,99	0,00	0,00	2 282,01
6451	Cotisations à l'URSSAF	20 500,00	19 036,37	0,00	0,00	1 463,63
6453	Cotisations caisses retraite	21 000,00	20 320,38	0,00	0,00	679,62
6454	Cotisations ASSEDIC	200,00	45,60	0,00	0,00	154,40
6455	Cotisations Assurances Personnel	4 600,00	4 718,14	0,00	0,00	0,00
6458	Cotisations autres organismes	300,00	1 046,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail	600,00	462,70	0,00	0,00	137,30
6478	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>3 800,00</b>	<b>3 087,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>712,14</b>
7391171	Dégrèv. taxe foncière sur propr.	300,00	254,00	0,00	0,00	46,00
73921	Attributions de compensation	3 500,00	2 833,86	0,00	0,00	666,14
<b>65</b>	<b>Autres charges gestion courante</b>	<b>32 510,00</b>	<b>29 203,11</b>	<b>220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 086,89</b>
6531	Indemnités élus	12 000,00	10 772,16	110,00	0,00	1 117,84
6533	Cotisations retraite élus	500,00	440,06	0,00	0,00	59,94
6535	Formation élus	0,00	-110,00	110,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6542	Créances éteintes	0,00	137,19	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	5 510,00	5 509,40	0,00	0,00	0,60
65541	Compensat° charges territoriales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	8 000,00	6 439,30	0,00	0,00	1 560,70
6574	Subv. fonct. person. droit privé	6 000,00	6 015,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>325 770,00</b>	<b>286 869,55</b>	<b>220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 680,45</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>1 700,00</b>	<b>1 576,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>123,51</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 700,00	1 576,49	0,00	0,00	123,51
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>
673	Titres annulés (exerc. antér.)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
678	Autres charges exception.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions (d)(3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues Fonct (e)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>327 970,00</b>	<b>288 446,04</b>	<b>220,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 303,96</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la sect° d'investis.</b>	<b>27 235,65</b>	<b>0,00</b>			
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)</b>	<b>2 955,00</b>	<b>2 868,00</b>			<b>87,00</b>
6811	Dot. amort. immos incorp. & corp	2 955,00	2 868,00			87,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>30 190,65</b>	<b>2 868,00</b>			<b>27 322,65</b>
<b>043</b>	<b>Op. ordre intérieur de section (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA 2016
--	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	30 190,65	2 868,00			27 322,65
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	358 160,65	291 314,04	220,00	0,00	66 626,61
	<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2015</b>	0,00				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>26,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remb. rémunérations de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb. sur charges de Sécu.	0,00	26,03	0,00	0,00	0,00
6479	Remb. autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>100 820,00</b>	<b>89 399,65</b>	<b>3 276,90</b>	<b>0,00</b>	<b>8 143,45</b>
70311	Concessions dans les cimetières	200,00	240,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev occup domaine public	620,00	605,25	0,00	0,00	14,75
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	20 000,00	13 746,05	3 276,90	0,00	2 977,05
70878	Remb par autres redevables	80 000,00	74 808,35	0,00	0,00	5 191,65
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>90 123,00</b>	<b>98 532,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	69 623,00	78 478,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilé	0,00	357,00	0,00	0,00	0,00
7325	Fonds péréq. interco et commun.	4 500,00	9 161,00	0,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylones électri.	9 000,00	2 795,00	0,00	0,00	6 205,00
7388	Autres taxes diverses	7 000,00	7 741,00	0,00	0,00	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>89 870,00</b>	<b>99 955,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	53 675,00	53 675,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dot Solidarité rurale	9 971,00	9 971,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dot nationale de péréquation	5 463,00	5 463,00	0,00	0,00	0,00
742	Dotations aux élus locaux	2 691,00	2 895,00	0,00	0,00	0,00
746	DGD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres	2 500,00	3 579,79	0,00	0,00	0,00
7482	Compensat° perte taxe addit° mut	9 500,00	11 078,75	0,00	0,00	0,00
748314	Dotat° unique compensat° TP	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00
74832	Attributions du FDTP	0,00	7 204,26	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compensat° CET (CVAE - CFE)	15,00	0,00	0,00	0,00	15,00
74834	Etat/compens. taxe fonc.	1 881,00	1 881,00	0,00	0,00	0,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	2 674,00	2 674,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attribut° et participat°	1 500,00	1 519,00	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits gestion courante</b>	<b>16 500,00</b>	<b>16 921,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
752	Revenus des immeubles	16 500,00	16 921,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>297 313,00</b>	<b>304 834,48</b>	<b>3 276,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>2,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
764	Revenus valeurs mob.placement	0,00	2,81	0,00	0,00	0,00
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 652,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	1 652,59	0,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprise sur amort et provisions (d) (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>297 313,00</b>	<b>306 489,88</b>	<b>3 276,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Op. ordre intérieur de section (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>297 313,00</b>	<b>306 489,88</b>	<b>3 276,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	CA	2016
--	----	------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2015	60 847,65
--	-----------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	25 000.00	10 518,00	7 776,00	6 706.00
202	Frais doc. urbanisme, numérisat°	25 000.00	10 518,00	7 776,00	6 706.00
2051	Concessions, droits similaires	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	1 500.00	89,16	0,00	1 410.84
2041511	GFP rat : Biens mobiliers	0.00	0,00	0,00	0.00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installat°	1 500.00	89,16	0,00	1 410.84
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	96 349.73	30 172,88	4 962,00	61 214.85
2128	Autres agenc. et aménag.	0.00	0,00	0,00	0.00
21312	Bâtiments scolaires	15 000.00	0,00	3 648,00	11 352.00
21316	Equipements de cimetière	40 000.00	26 180,89	0,00	13 819.11
21318	Autres bâtiments publics	40 349.73	3 130,66	1 314,00	35 905.07
2151	Réseaux de voirie	0.00	0,00	0,00	0.00
21578	Autre matériel et outillage	0.00	115,52	0,00	0.00
2183	Matériel de bureau et info.	0.00	745,81	0,00	0.00
2184	Mobilier	1 000.00	0,00	0,00	1 000.00
2188	Autres immo corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
2315	Immos en cours-inst.techn.	0.00	0,00	0,00	0.00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>122 849.73</b>	<b>40 780,04</b>	<b>12 738,00</b>	<b>69 331.69</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Remboursement d'emprunts	9 865.00	9 025,29	0,00	839.71
1641	Emprunts en euros	5 400.00	5 360,29	0,00	39.71
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00	1 200,00	0,00	800.00
16873	Dettes envers départements	2 465.00	2 465,00	0,00	0.00
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	0.00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>9 865.00</b>	<b>9 025,29</b>	<b>0,00</b>	<b>839.71</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>132 714.73</b>	<b>49 805,33</b>	<b>12 738,00</b>	<b>70 171.40</b>
040	Opérations d'ordre entre section (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installat°	0.00	0,00		0.00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0.00</b>	<b>0,00</b>		<b>0.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>132 714.73</b>	<b>49 805,33</b>	<b>12 738,00</b>	<b>70 171.40</b>
<b>Pour information</b>					
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2015</b>		<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	33 000.00	883,04	0,00	32 116.96
1321	Etat & établ.nationaux	10 000.00	0,00	0,00	10 000.00
1323	Départements	12 000.00	0,00	0,00	12 000.00
1346	Participation voirie et réseaux	11 000.00	883,04	0,00	10 116.96
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	26 080.35	0,00	0,00	26 080.35
1641	Emprunts en euros	26 080.35	0,00	0,00	26 080.35
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		59 080.35	883,04	0,00	58 197.31
10	Dotations Fonds divers Réserves	31 063.85	32 644,97	0,00	0.00
10222	FCTVA	9 800.00	9 945,60	0,00	0.00
10226	Taxe d'aménagement	8 000.00	9 435,52	0,00	0.00
1068	Excédents de fonctionnement	13 263.85	13 263,85	0,00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00	0,00	0,00	2 000.00
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
024	Produits des cessions	0.00		0,00	
Total des recettes financières		33 063.85	32 644,97	0,00	418.88
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		92 144.20	33 528,01	0,00	58 616.19
021	Virement de la section de fonct.	27 235.65			
040	Opérations d'ordre entre section (3)(4)	2 955.00	2 868,00		87.00
2802	Frais documents d'urbanisme	2 828.00	2 828,00		0.00
28041512	GFP rat : Bâtiments et instal.	127.00	40,00		87.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		30 190.65	2 868,00		27 322.65
041	Opérations patrimoniales (5)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		30 190.65	2 868,00		27 322.65
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		122 334.85	36 396,01	0,00	85 938.84
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2015		10 379,88			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 24  
LIBELLE : PVR  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
<b>DEPENSES</b>		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 24 139,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	24 139,00
238	Avances cdes immos corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	24 139,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		11 000,00	C 883,04	0,00	10 116,96	D 8 073,88
13	Subventions d'investissement (sf 138)	11 000,00	883,04	0,00	10 116,96	8 073,88
1346	Participation voirie et réseaux	11 000,00	883,04	0,00	10 116,96	8 073,88
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A + 883,04	D-B -16 065,12

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.  
(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal</b>	<b>CA</b>	<b>2016</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)</b>	<b>A2.2</b>

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					76 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					76 000,00									
101655200	CRCA				46 000,00	F		4.38	0		A		O	A-1
T1PTWV018PR	Crédit Agricole Toulouse 31				30 000,00	F		3.95	0		A		O	A-1
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>					36 982,00									
16873 Emprunts auprès département (total)					36 982,00									
001	Département				36 982,00			0	0		A		O	A-1
<b>Total général</b>					112 982,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

## A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2016											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2016 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>				33 276,69					5 360,29	1 576,49	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)				33 276,69					5 360,29	1 576,49	0,00	0,00
101655200	N			7 968,67	1,00	F		4,404	3 735,33	512,64	0,00	0,00
T1PTWV018PR	N			25 308,02	11,00	F		3,95	1 624,96	1 063,85	0,00	
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>				7 402,00					2 465,00	0,00	0,00	0,00
16873 Emprunts auprès département (total)				7 402,00					2 465,00	0,00	0,00	0,00
001	N			7 402,00	2,00			0	2 465,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>				40 678,69					7 825,29	1 576,49	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

## A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2016 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A</b>														
<b>TOTAL A</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
<b>Barrière simple B</b>														
<b>Option d'échange C</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 E</b>														
<b>Autres types de structures F</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.9</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		7 865.00	7 825.29
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		7 865.00	7 825.29
1641	Emprunts en euros	5 400.00	5 360.29
1687	Autres dettes	2 465.00	2 465.00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		0.00	0.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2016	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2015)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	7 825,29	12 738,00	0,00	20 563,29

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>47 990.65</b>	<b>III 22 249.12</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>17 800.00</b>	<b>19 381.12</b>
10222	Dotations Fonds divers Réserves	9 800.00	9 945.60
10226	Dotations Fonds divers Réserves	8 000.00	9 435.52
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(6)</b>		<b>30 190.65</b>	<b>2 868.00</b>
2802	Amortissement des immobilisations	2 828.00	2 828.00
28041512	Amortissement des immobilisations	127.00	40.00
024	Produits des cessions	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonct.	27 235.65	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2016	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>22 249.12</b>	<b>0.00</b>	<b>10 379.88</b>	<b>13 263,85</b>	<b>45 892,85</b>

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 20 563,29
Ressources propres disponibles	IV 45 892,85
Solde	V = IV - II (3) + 25 329,56

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal</b>	<b>CA</b>	<b>2016</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016</b>	<b>C1.1</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0	1	1	1	0	1
Secrétaire de Mairie	A	0	1	1	1	0	1
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		1	4	5	5	0	5
Adjoint technique 2ème classe	C	1	4	5	5	0	5
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0	1	1	1	0	1
Adjoint d'animation 2ème classe	C	0	1	1	1	0	1
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		1	6	7	7	0	7

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal</b>	<b>CA</b>	<b>2016</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016</b>	<b>C1.1</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)</b>	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);  
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>C3.1</b>

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**1 - Budget principal**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2015)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	132 714.73	49 805.33	12 738.00	70 171,40
RECETTES	132 714.73	36 396.01	0.00	96 318,72
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	358 160.65	291 534.04	0.00	66 626,61
RECETTES	358 160.65	309 766.78	0.00	48 393,87

(1) Y compris les rattachements.

**3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**  
 (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2015)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	132 714.73	49 805.33	12 738.00	70 171,40
RECETTES	132 714.73	36 396.01	0.00	96 318,72
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	358 160.65	291 534.04	0.00	66 626,61
RECETTES	358 160.65	309 766.78	0.00	48 393,87
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>490 875,38</b>	<b>341 339,37</b>	<b>12 738,00</b>	<b>136 798,01</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>490 875,38</b>	<b>346 162,79</b>	<b>0,00</b>	<b>144 712,59</b>

(1) Y compris les rattachements.

<b>COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal</b>	<b>CA 2016</b>
---	----------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2015 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2015 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2015 (%)
Taxe d'habitation	376 200,00	0,000	9,950	0,000	37 432,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés bâties	224 600,00	0,000	9,950	0,000	22 348,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	19 300,00	0,000	51,000	0,000	9 843,00	0,000
Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>620 100,00</b>	<b>0,000</b>			<b>69 623,00</b>	<b>0,000</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Présenté par le le Maire,  
A SAINT-CEZERT, le .....  
Le le Maire,

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session .....

A SAINT-CEZERT, le 20/02/2017

Date de convocation : 13/02/2017

Les membres du Conseil Municipal,

BOSC Gilles	
BUTTO Patrick	
COSTES Jean-Pierre	
DARLES Monique	
GASPARIK Karine	
INFANTI Lucien	
JACOB René	
LAFON Fabienne	
OLIVEIRA SOARES Caroline	
SOURIAC Fabien	

Certifié exécutoire par le le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A SAINT-CEZERT, le 20/02/2017

## SOMMAIRE

### I - Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
 p.3 B - Modalités de vote du budget

### II - Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser  
 p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
 p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
 p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
 p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III - Vote du budget

- p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses  
 p.14 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes  
 p.16 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
 p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
 p.18 B3 - Détail des chapitres d'opération d'équipement

### IV – ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.19	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
p.21	A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	X	
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
p.22	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
p.23	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.24	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A7.4 - Détails pour certains services		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)		X
	A10.3 - Opérations liées aux cessions		X
	A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)		X
	A11 - Etat des travaux en régie		X
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de credit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.25	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Actions de formation des élus		X
p.27	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.28	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
p.29	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
	C3.6 - Identification des flux croisés		X
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>			
p.30	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.31	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)